

Extrait des délibérations du Conseil communal de Vevey

Séance du **15 mai 2014**

Présidence de **M. Roland Rapin** président

Autorisations générales de plaider pour la législature 2011-2016 (2014/P07)

Rapporteur : M. Vincent Matthys

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n° 07/2014, du 6 mars 2014, concernant les « autorisations générales de plaider pour la législature 2011-2016 »
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité pour la durée de la législature 2011 – 2016 une autorisation générale de plaider comportant le droit d'agir au nom de la Commune et des fonds et administrations confiés à sa gestion (Caisse de dépôt pour l'amortissement de l'impôt communal et autres semblables) devant toutes les autorités judiciaires, administratives ou arbitrales, tant comme demanderesse que comme défenderesse et de pouvoir se désister, transiger, compromettre ou passer expédient.
2. de ne pas accorder cette délégation de compétence pour les cas où la Commune est demanderesse en matière d'expropriation formelle ou matérielle.

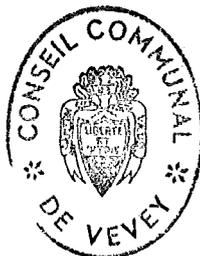
Ainsi délibéré en séance du **15 mai 2014**.

Adopté à l'unanimité.

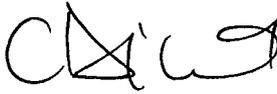
Pour extrait conforme le 21 mai 2014.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président


Roland Rapin



la Secrétaire


Carole Dind